



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Un outil de fléchage pour optimiser l'affectation des dépenses publiques

Question orale n° 1344

Texte de la question

Mme Naïma Moutchou attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur un outil sécurisant de fléchage entre autre de la dépense publique. 500 milliards d'euros, dans les 5 ans à venir, c'est a minima ce que l'État et les territoires injecteront dans l'économie française pour indemniser les secteurs en difficulté, accompagner les populations les plus fragiles, soutenir la relance et ouvrir la voie de la transition écologique. Ces mesures budgétaires sont d'une ampleur sans précédent. Elles posent donc naturellement la question de l'outil permettant à l'État et aux territoires de piloter, sécuriser cette dépense publique et d'en optimiser la productivité. La France dispose des technologies et des savoir-faire pour appuyer l'État dans cette démarche. Mme la députée veut parler d'une plateforme numérique de fléchage. À l'image d'un chèque-restaurant, elle déterminera l'usage des sommes allouées, en apportant l'assurance que ces montants seront bien utilisés au sein du seul périmètre auquel ils sont destinés. En fléchant, le bon montant parviendra au bon destinataire pour le bon usage. C'est indispensable quand on réalise qu'1 % d'évaporation ou de mauvais aiguillage, c'est 5 milliards d'euros perdus. Les sommes en jeu imposent que l'on se dote de cet outil régalien. Actionnable par tous les services de l'État, déclinable en région, en territoire, il permettrait facilement d'évaluer en temps réel, d'ajuster et de rendre compte en toute transparence de l'action publique. Pilier d'un pôle éconumérique national, la plateforme de fléchage pourrait constituer un élément clef de la souveraineté de la France. Et on en a les moyens. Sur le territoire de Mme la députée par exemple, un projet est prêt. Baptisé France fléchage, il est porté par M. Alain Schott et l'équipe d'Ekwee. Il importe d'en faire une phase pilote et opérationnelle. Elle lui demande comment on pourrait travailler et avancer, ensemble, pour mettre au point cet outil de fléchage, et dans quel délai ; elle est prête à lui faire des propositions concrètes pour faciliter la reconstruction nationale.

Texte de la réponse

FLÉCHAGE DES DÉPENSES PUBLIQUES

M. le président. La parole est à Mme Naïma Moutchou, pour exposer sa question, n° 1344, relative au fléchage des dépenses publiques.

Mme Naïma Moutchou. Au moins 500 milliards d'euros : c'est ce que l'État et les territoires injecteront dans l'économie française au cours des cinq années à venir pour indemniser les secteurs en difficulté, accompagner les populations les plus fragiles, soutenir la relance et, bien sûr, ouvrir la voie de la transition écologique. Ces mesures budgétaires d'une ampleur sans précédent posent naturellement la question de l'outil qui permettra à l'État et aux territoires de piloter et de sécuriser la dépense publique, ainsi que d'en optimiser la productivité.

La France dispose des technologies et des savoir-faire pour appuyer l'État dans cette démarche au moyen d'une plateforme numérique de fléchage qui déterminerait l'usage des sommes allouées, à l'image d'un chèque-restaurant, et apporterait l'assurance qu'elles sont bien utilisées au sein du seul périmètre auquel elles sont destinées. Grâce au fléchage, le bon montant parviendrait au bon destinataire, pour le bon usage. C'est

indispensable, lorsqu'un pourcentage de 1 % d'évaporation ou de gaspillage revient à une perte de 5 milliards d'euros. Les sommes en jeu imposent que nous nous dotions d'un tel outil régalien. Actionnable par tous les services de l'État, déclinable selon les régions et les territoires, il permettrait d'évaluer facilement en temps réel et d'ajuster et de rendre compte en toute transparence de l'action publique. Pilier d'un pôle éco-numérique national, la plateforme de fléchage pourrait constituer un élément clé de notre souveraineté.

Nous en avons les moyens : dans ma circonscription du Val-d'Oise, par exemple, un projet est prêt. Baptisé France Fléchage, il est défendu par Alain Schott, ses associés et ses équipes d'Ekwee. Il ne tient qu'à nous de le faire entrer dans une phase pilote et opérationnelle. Comment pourrions-nous travailler et avancer ensemble, monsieur le secrétaire d'État, pour mettre au point cet outil de fléchage, et dans quel délai ? Vous l'avez compris, je suis prête à vous faire des propositions concrètes pour faciliter la reconstruction nationale.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques.

M. Cédric O, *secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques*. Madame la députée, vous appelez l'attention du Gouvernement, notamment celle de monsieur Bruno Lemaire, sur la bonne utilisation des moyens alloués par l'État et les territoires pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale et pour bâtir la France de 2030. Nous vous rejoignons parfaitement. Le souci de la bonne allocation des moyens anime la mise en œuvre du budget de l'État, que l'on soit ou non en période de crise. L'effort sans précédent déployé par le Gouvernement appelle à renforcer la vigilance ainsi que la transparence vis-à-vis de nos concitoyens et de l'ensemble des acteurs économiques.

Dès l'adoption, en mars 2020, de la première loi de finances rectificative instaurant les principaux dispositifs d'urgence – l'activité partielle, le fonds de solidarité et les PGE, notamment –, un comité chargé du suivi de la mise en œuvre des mesures de soutien et de leur évaluation a ainsi été créé. Associant des parlementaires et présidé par Benoît Coeuré, ce comité a déjà rendu publics des éléments quantitatifs et qualitatifs d'appréciation de la mise en œuvre des mesures de soutien. Le rapport final, publié prochainement, permettra de déterminer globalement si l'argent public a bien été versé là où il était vraiment utile.

Parallèlement, la lutte contre la fraude à l'activité partielle et au fonds de solidarité a été renforcée, afin que nous nous assurions que les moyens octroyés par la solidarité nationale parviennent bien à ceux qui en ont besoin. Au-delà de la réponse à l'état d'urgence, 100 milliards d'euros sont actionnés par l'État afin de relancer notre économie en la rendant plus verte et plus inclusive. La capacité à suivre la dépense au plus près de sa matérialisation constitue l'un des principaux piliers du déploiement du plan de relance. En effet, nous ne pouvons être efficaces que si nous savons quels montants ont été dépensés et dans quel but. C'est une condition *sine qua non* pour piloter le plan, afin qu'il réponde à son objectif premier : redresser rapidement notre économie.

À ce titre, vous pouvez constater que les tableaux de bord retraçant la mise en œuvre territorialisée des mesures du plan de relance, régulièrement actualisés, sont publiés sur le site internet de France relance. L'outil de fléchage que vous proposez contribue à la bonne allocation des moyens. C'est une initiative que je salue car, comme je viens de le souligner, elle rejoint l'un des principes clés de l'action de l'État. Le cabinet du ministre de l'économie, des finances et de la relance est disposé à discuter avec vous et avec le *think tank* de l'outil proposé.

M. le président. La parole est à Mme Naïma Moutchou.

Mme Naïma Moutchou. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le secrétaire d'État. Je saisis évidemment la perche ; nous continuerons de travailler avec le cabinet du ministre. Je suis convaincue qu'une plateforme de fléchage est une réponse inéluctable à la question des moyens budgétaires alloués et à la demande de transparence légitime de l'opinion publique à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Naïma Moutchou](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1344

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Économie, finances et relance

Ministère attributaire : Économie, finances et relance

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#)

Réponse publiée le : 24 mars 2021, page 2942

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 mars 2021](#)